PASS'TON PERMIS DE LA VILLE D'AMIENS

La Ville d'Amiens reconduit en 2026 **le dispositif Pass' Ton Permis, qui permet aux jeunes Amiénois de bénéficier d'une aide financière de 600 euros pour le permis de conduire**, versée directement à l'auto-école.

En contrepartie, **le ou la bénéficiaire s'engage à réaliser 60 heures d'engagement citoyen au sein d'une association, d'un club sportif, d'un centre social ou culturel et/ou d'un service de la Ville d'Amiens**.

Cette aide s'adresse aux jeunes :

âgés de 18 à 25 ans

domiciliés à Amiens

ayant obtenu le code de la route

Période de candidature : du lundi 5 au vendredi 31 janvier 2026. Les candidatures sont à envoyer par email à la BP Jeunesse : jeunesse@amiens-metropole.com. Le dossier de candidature est à joindre au mail. Vous pouvez le télécharger sur la page dédiée au dispositif : https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Jeunesse/Pass-ton-permis

À noter : Le CCAS de la Ville d'Amiens propose également une aide au permis de conduire **pour les personnes de plus de 26 ans**. Plus d'informations sur :https://www.amiens.fr/Actualites/C-a-roule-aussi-pour-les-plus-de-26-ans

https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Jeunesse/Pass-ton-permis

Ville d'Amiens - Service jeunesse:
12 Rue des Majots
80000 - Amiens
https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Jeunesse/Corner